

SECTION DE LA MOSELLECOMPTE RENDU DE LA CAPL des 13 et 14 NOVEMBRE 2014

LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2015
--

Sélectivité, sélectivité, et encore sélectivité !!!

Dans sa déclaration liminaire (en annexe), FO DGFIP a dénoncé la fin du droit au retour, règle nationale de la gestion publique qui permettait aux agents C promus B par concours ou liste d'aptitude d'être affectés dans leur département d'origine. FO- DGFIP revendique toujours cette garantie et son extension à l'ensemble des agents des Finances Publiques quelle que soit leur filière d'origine.

Une réunion d'information a par ailleurs été organisée par la Direction le 09/10/2014, au profit des 11 nouveaux candidats mettant l'accent sur la mobilité et la sélectivité.

Autre sujet qui fâche la baisse du volume de promotions, la DG ayant fixé le nombre de potentialités pour la Moselle à 10 pour 2015. (A comparer avec 30 agents promus pour 2012, 20 pour 2013, 15 pour 2014).

FO a réagi et demandé que cette potentialité soit augmentée, compte-tenu des réussites possibles au concours parmi les agents classés excellents. Le Directeur a accepté notre demande et a fixé en définitive à 12 le nombre de candidats classés en excellent au lieu de 6 au projet (6 Filière Gestion Publique et 6 Filière Fiscale.)

De même afin d'éviter aux candidats classés excellents l'an passé et non promus une nouvelle désillusion, FO a demandé qu'ils soient inscrits prioritairement sur la liste des agents excellents au titre de cette année. La Direction a acquiescé à cette demande.

Au travers de l'évocation de tous les dossiers, quelques critères à remplir pour pouvoir éventuellement être retenu :

- accorder une attention particulière à sa cotation, excellent bien entendu, ses bonifications (examen sur les 5 dernières années) et l'appréciation littérale qui doit être appuyée.
- l'avis du chef de service est primordial : avec la mention « très favorable », ce n'est déjà pas gagné mais avec « favorable », pas d'illusions possibles.
- enfin, passer les concours, c'est mettre toutes les chances de son côté !

Et comme si tout cela ne suffisait pas, la Direction a contacté par conférence téléphonique le 09/10/2014 ces mêmes chefs de service afin d'obtenir en cas de pluralité de candidatures dans le même service un ordre de classement (ou de préférence ?)

Le verdict de la Direction pour arriver à la liste des Excellents : Choisir, c'est éliminer !

➤ *La liste nominative des agents classés Excellents et Très Bons est disponible auprès des militants FO*